

dans un essai qui ne paraîtra pas mais que je tiens à vous faire déguster : *"la maison de Grand'mère que j'appelais marraine (Hélène Jenatton m'avait donné son prénom) est un doux séjour auquel je m'arrachais toujours à regret. Elle est petite et toute simple, une pièce commune et une chambre en bas, une autre chambre en haut, adossées aux communs de ferme : l'étable, le grenier, le fenil, le poulailler, le petit jardin de fleurs et de légumes que marraine entretenait, un verger avec ses pommiers et ses poiriers aux variétés délicieuses, aujourd'hui disparues devant les banales golden. Un chemin qui longe la maison et descend vers les champs de céréales est bordé par 3 noyers magnifiques ; il y a aussi des pruniers, un cognassier, des noisetiers et des champs où l'on cueille ou ramasse en toutes saisons des fleurs, des graminées et des graines. La vue s'étend au loin, et les jours de fête on voit à l'horizon les traits lumineux du jet d'eau de Genève."*

Cette chère marraine, je la revois sur le seuil de sa

maison, discrète, soignée, accueillante pour nous et toujours si courageuse ... elle consultait nos désirs pour préparer des repas dont nous nous régaliions.

Aux belles journées de septembre, elle nous emmenait dans ses lointaines terres de chez Baillard ou des bois de Pérat, et nous revenions avec des paniers de mûres et de champignons.

Emile et moi ne nous lassions pas de partager sa vie simple et sa chaleureuse intimité ".

La maison est toujours là, au 38 chemin de la Sauffaz, mais elle ne correspond plus à ma description, ni bien entendu au magnifique tableau qu'a peint Hélène.

A la mémoire d'Emile et Hélène DELAVENAY, Germaine FAVRE, mon père Emile HUDRY, tous cousins et petits-enfants de Jérôme JENATTON de Marcellaz.

Claude HUDRY

AUTRES TEMPS. AUTRES MŒURS

Promesse faite par noble Joseph de Bellegarde à la Françoise Gavard

Ce huitième février mille sept cent trente un, dans la cure de fillinge, en présence des sousignés R(évéré)nd S(ieu)r Joseph Marie Béné curé d(udi)t lieu, et R(évéré)nd S(ieu)r claud françois lachenal, philippe baillard et Joseph ducrest promes à la françoise, fille de feu Jacques gavard que ie reconnais estre enceinte de moy Joseph Debellegarde, promes que le l'entretiendray iusqu'à ses couches, que ie prendray l'enfant pour le faire nourrir, et luy bailler pour son dédomagement cent cinquante livres et c'est dans deux termes, scavoir septante cinq livres dans une année, le restant une année après et c'est pour tout dédomagement et promesses entre nous faites.

Ainsy avons convenu en présencœ des qui dessus, et consentons que le présent soit insinué au bureau du tabellion.

La ditte françoise gavard n'ayant peu signer estant illitérée a fait sa marque. En foy de quoy ie me suis signé les an et jour que dessus.

Signé: debellegarde, béné curé, claud françois Delachenal, philippe balliard et ducrest, et par extrait

Demusy, insinuateur.

Recopié par Andrée Blanc, Archives Départementales de Haute-Savoie, tabellion de Viuz 6 C 2105 (écritures sous seing privé 1730 à 1794, folio i verso)